



ROGB1BA

2024 - 2025

dans le cadre du bachelier supplémentaire et ne font donc plus l'objet d'une évaluation. Le grade de bachelier supplémentaire a la même valeur que le grade de bachelier principal et assure un accès immédiat au master correspondant.

Sont possibles des bacheliers supplémentaires en:

- histoire
- en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale

Plus d'informations en contactant l'administration facultaire : philo@usaintlouis.be.

ROGB1BA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

A l'issue du programme de bachelier, le-a diplômé-e aura acquis des compétences solides, tant réceptives que productives, en français et dans une langue germanique (néerlandais ou anglais). Outre la maîtrise linguistique (niveau B2+ du Cadre européen commun de référence pour les langues), il-elle disposera d'une solide formation culturelle et littéraire liée à ces langues. À cela s'ajoutera des compétences universitaires plus générales, telles que l'esprit critique, les faculté d'analyse, de synthèse ou encore de rédaction.

Ces acquis permettront au bachelier de poursuivre sa formation au niveau du Master 120 en langues et lettres modernes, orientation générale, afin de se spécialiser dans l'une des finalités offertes en master et d'acquérir des compétences universitaires professionnelles ciblées valorisables sur le marché de l'emploi.

Au terme de ce programme, le-a diplômé-e aura acquis les compétences suivantes :

1. Développer un savoir informé sur les disciplines principales de son cursus (linguistique et littérature) et se déplacer aisément entre leurs différents contenus, à partir des cadres et balises qu'il-elle aura progressivement acquis ;
2. Recourir de manière adéquate et rigoureuse au vocabulaire, aux notions et aux concepts propres à chacune de ces disciplines ;
3. Mobiliser les savoirs acquis dans les différentes disciplines pour reconnaître, situer et décrire des cas concrets, tout comme pour leur appliquer les grilles et approches d'analyse requises ;
4. Maîtriser deux langues étrangères – une parmi les langues germaniques (anglais, ou néerlandais) et l'autre parmi les langues romanes (français) - tant à l'oral qu'à l'écrit, en vue de produire un discours de niveau universitaire et en vue d'analyser des textes littéraires et des discours langagiers variés. Les niveaux attendus (selon le Cadre européen commun de référence) sont B2+ pour chacune de ces langues, tant en ce qui concerne la production d'un discours oral ou d'un discours écrit.
5. Problématiser une question de recherche, à partir de l'observation de données linguistiques, littéraires ou culturelles concrètes, et ce en vue de procéder à une analyse de celles-ci ;
6. Rédiger un premier travail scientifique en linguistique ou littérature qui respecte les conventions du domaine et les principales composantes du discours universitaire (bibliographie, problématique, méthodologie, pratiques d'analyse) ;
7. Tisser des liens entre les différentes disciplines étudiées, afin de développer une vue globale de l'étude des langues et des littératures modernes, et de stimuler une curiosité intellectuelle pour les sciences de l'homme dans leur diversité et complémentarité ;
8. Lire des articles scientifiques dans le domaine de la linguistique, de la littérature ou des études culturelles et en retirer les idées essentielles en vue de rédiger un premier travail scientifique en linguistique et/ou en littérature qui respecte les conventions du domaine.

Comme tout bachelier de la Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines :

1. Maîtriser un socle de connaissances fondamentales dans les domaines de la philosophie, de l'histoire, de l'histoire de l'art, de l'archéologie et des littératures.
2. Maîtriser avec rigueur et efficacité les discours universitaires, tant sur le plan de la compréhension que sur celui de la rédaction.
3. Devenir acteur-trice de sa formation : gérer de manière autonome son travail (définir les priorités, anticiper et planifier l'ensemble de ses activités dans le temps), faire preuve de recul critique sur ses propres acquis, ses méthodes d'apprentissage et ses productions et intégrer par soi-même de nouvelles connaissances, méthodologies et compétences.
4. Mobiliser les compétences et savoirs disciplinaires acquis pour développer des attitudes d'ouverture à l'interculturalité, d'engagement citoyen et de positionnement critique vis-à-vis de soi-même, de la société, et des savoirs.
5. Démontrer une connaissance et une compréhension critique de savoirs approfondis dans la discipline relative du module thématique optionnel choisi en blocs 2 et 3.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale, totalise 180 crédits répartis en trois blocs annuels (3x60 crédits). Il comporte une majeure de 160 crédits et un module thématique au choix de 20 crédits.

Ces études constituent une formation aux multiples facettes, à la fois riches et variées. Au cœur des apprentissages, figure bien entendu la maîtrise progressive de deux langues : le français d'une part, le néerlandais ou l'anglais d'autre part, et cela dans toutes leurs dimensions (variétés des langues telles qu'elle sont parlées actuellement, enjeux sociologiques ou politiques dont elles font l'objet, évolution de celles-ci au travers du temps).

En parallèle, les étudiant-es se plongeront dans la littérature d'hier et d'aujourd'hui, celle qui a toujours anticipé les grandes révolutions et les tournants de l'histoire : ils-elles en étudieront les œuvres et les courants principaux au fil du temps (histoire littéraire) et

Bloc

annuel

1 2 3

✂ Anglais

○ BGERM1101

				Bloc annuel		
				1	2	3
☒ BFILO1115	Introduction à la philosophie contemporaine	Valérie Aucouturier	03 [q2] [30h] [4 Crédits]		x	
☒ En bloc 2, choix d'une UE parmi :						
☒ BFILO1219	Histoire de la philosophie de l'antiquité et séminaire	Sophie Klimis	07 [q1] [45h+30h] [6 Crédits]		x	
☒ BFILO1220						

				Bloc annuel		
				1	2	3
⌘ BGERM1272	Nederlandse letterkunde : van de vroegmoderne literatuur tot de moderne roman 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Matthieu Sergier	SL [q1] [30h+7h] [5 Crédits] ⊕ 🌐			X
⌘ BGERM1273	Nederlandse letterkunde : van de moderniteit tot de twintigste eeuw 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Matthieu Sergier	SL [q2] [30h+8h] [5 Crédits] ⊕ 🌐			X
⌘ BGERM1362	Nederlands letterkunde : twintigste eeuw en daarna 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années impaires.</i>	Matthieu Sergier	SL [q1] [30h+7h] [5 Crédits] ⊖ 🌐			X
⌘ BGERM1363	Interculturele benaderingen van de Nederlandse literatuur, (post)koloniale en/of (post)moderne perspectieven en beschrijvingen van de grote klassiekers 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années impaires.</i>	Matthieu Sergier	SL [q2] [30h+8h] [5 Crédits] ⊖ 🌐			

PROGRAMMES PARTICULIERS

> [Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit\]](#) [<https://uclouvain.be/prog-2024-rogb1ba-programme>]

Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit]

- Obligatoire
- ✘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2 3

o Contenu:

o Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit

Ce programme comporte 115 crédits. Si l'étudiant-e est autorisé-e à choisir, dans le cadre des cours à option de son bachelier en droit, des cours qui font partie de son programme de bachelier supplémentaire, il-elle réduira, en proportion, l'importance de celui-ci.

o Formation générale

○ BHIST1218	Histoire de l'art du moyen âge à nos jours	Roxanne Loos	(FR) [q2] [45h] [5 Crédits] 🌐
-------------	--	--------------	-------------------------------



ROGB1BA - 3e bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

● BGERM1272	Nederlandse letterkunde : van de vroegmoderne literatuur tot de moderne roman 📖 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Matthieu Sergier	NL [q1] [30h+7h]
-------------	---	------------------	---------------------

○ En bloc 3, choix d'une UE parmi :

⊗ BGERM1270	English literature : From the beginning of the English novel to the Victorian Age 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Marleen Cré	EN [q1] [30h+7h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
⊗ BGERM1271	English literature : Narrative voices, from the first novels to the twentieth century 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Marleen Cré	EN [q2] [30h+8h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
⊗ BGERM1360	English literature: the 20th century and beyond 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années impaires.</i>		EN [q1] [30h+7h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BGERM1361	Cross-cultural approaches to English literature, (post)colonial and/or (post)modern perspectives and rewritings of the great classics 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années impaires.</i>		EN [q2] [30h+8h] [5 Crédits] 🌐

⊗ Module Néerlandais

○ BGERM1235	Nederlands : Klankleer en woordleer 🟡	Pauline Degrave	NE [q1] [30h +15h] [5 Crédits] 🌐
-------------	---------------------------------------	-----------------	---

○ En bloc 3, choix d'une UE parmi :

⊗ BGERM1272	Nederlandse letterkunde : van de vroegmoderne literatuur tot de moderne roman 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Matthieu Sergier	Matthieu Sergier
-------------	---	------------------	------------------



ROGB1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;

2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;

3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;

4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;

5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;

6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés x nn it1rieura4v5imun diplu[(Init drles pa8srT0400mun diplu[(Insupérieur ou

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

Les étudiants inscrits en 1^{ère} année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès.

Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

- Accès au **Bachelor of Science in Business Engineering**

The Bachelor of Science in Business Engineering is a joint program organised by KU Leuven and UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. In order to register, all candidate must first submit an application via the [KU Leuven admission platform](#). The [conditions of access](#) to this programme are specific.

PÉDAGOGIE

L'UCLouvain Saint-Louis - Bruxelles accorde une place prépondérante à l'**accompagnement pédagogique des étudiant-es**. En

- [Master \[120\] en études européennes](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en communication](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[60\] en information et communication](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en journalisme](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en sciences politiques, orientation générale](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[60\] en sciences politiques, orientation générale](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en sciences politiques, orientation relations internationales](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en sociologie](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en anthropologie](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[60\] en sociologie et anthropologie](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en criminologie](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en sciences de la population et du développement](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en sciences des religions](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en arts du spectacle](#) (Louvain-la-Neuve)

GESTION ET CONTACTS

L'administration facultaire

02 211 79 89 - phlb-slb@uclouvain.be

Bureau : Ommegang 6 - 2e étage - bureau OM 207

Permanences : du lundi au vendredi, de 10h à 12h30

Dérogation pour non-finançabilité

La